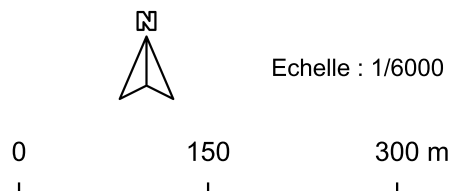


Plan Local d'Urbanisme
Infracommunautaire

Les Pieux

Espaces boisés classés et éléments identifiés au
titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

3.3.3 Flamanville



Arrêt de projet : 5 février 2026



Prescriptions surfaciques

 Espace classé en Espace Boisé Classé (EBC)

Prescriptions linéaires

 Linéaires bocagers identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Prescriptions ponctuelles

 Éléments de patrimoine naturel ou paysager identifiés en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

 Mares à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme